

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1093

présenté par

M. Cédric Roussel, M. Anato, M. Belhaddad, M. Besson-Moreau, M. Bouyx, Mme Bureau-Bonnard, M. Buchou, M. Cazenove, M. Claireaux, M. Cormier-Bouligeon, Mme Jacqueline Dubois, Mme Françoise Dumas, M. Fugit, M. Gaillard, Mme Grandjean, Mme Gipson, M. Haury, Mme Panonacle, Mme Piron, Mme Faure-Muntian, Mme Racon-Bouzon, Mme Rauch, M. Rouillard, M. Rudigoz, M. Sorre, M. Vignal, M. Zulesi, Mme Vidal et Mme Mörch

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

Après l'article L. 401-1 du code de l'éducation, il est inséré l'article L. 401-1-1 ainsi rédigé :

« *Art. L. 401-1-1.* – Pour une durée inférieure à cinq ans, sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques et après concertation avec les équipes pédagogiques, le projet d'école ou d'établissement mentionné à l'article L. 401-1 peut prévoir la réalisation, dans des conditions définies par décret, d'expérimentations pédagogiques visant à faciliter le développement de projets entre les établissements scolaires et les clubs ou associations sportives. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sport, par ses nombreuses vertus et ses valeurs, peut et doit jouer un rôle dans l'épanouissement personnel de chacune et de chacun dès le plus jeune âge. Promouvoir les activités physiques et sportives à l'école répond à plusieurs enjeux :

-Des enjeux éducatifs : il permet, par le jeu, d'apprendre le respect des autres et des règles. C'est un lieu d'épanouissement, permettant de développer la confiance en soi et qui favorise l'engagement volontaire. Il favorise aussi la concentration.

-Des enjeux de cohésion sociale : le sport permet la rencontre avec l'autre, notamment dans le cadre associatif, et favorise donc l'engagement et le vivre-ensemble.

-Des enjeux de santé publique : selon l'OCDE, seuls 14 % des garçons et 6 % des filles de 11 à 15 ans pratiquent une activité physique quotidienne, plaçant la France à l'avant-dernière place au sein de l'Union Européenne. A ce manque d'activité physique s'ajoute une modification de nos modes de vie, qui deviennent de plus en plus sédentaires.

Cet amendement vise donc à expérimenter un vrai maillage entre des entités comme les clubs ou les associations sportives et les établissements scolaires (travail par projets en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, innovations pédagogiques interdisciplinaires, réunissant plusieurs professeurs de disciplines variées...), qui pourraient donc répondre à ces enjeux et promouvoir les valeurs universelles de l'olympisme dès le plus jeune âge.